



Le document suivant fait état des mesures en vigueur en respectant les recommandations et les consignes de la CNESST et du gouvernement du Québec. Tou.te.s les thérapeutes du sport sont tenu.e.s de respecter ces mesures, sans quoi, il ou elle se verrait négligent.e quant à la pratique de la thérapie du sport.

Si vous recevez un protocole d'une autre organisation (ex. un employeur, une fédération sportive, une commission scolaire) et que les recommandations diffèrent de celles du présent document, vous devez respecter le standard le plus sévère des deux, utilisant comme minimum le standard établi dans ce document.

LA TÉLÉRÉADAPTATION EST TOUJOURS UNE OPTION

Exclusion de certains patients

Selon les normes en vigueur, il n'existe plus de restrictions quant aux patients pouvant être vus en personne à moins d'un avis autre expressément émis par la Santé publique. Toutefois, nous n'encourageons pas les thérapeutes du sport à voir en clinique des patients ayant des symptômes reliés à la COVID-19 ou encore positifs à la COVID-19. Dans des cas comme ceux-ci, vous pouvez suggérer de reporter le rendez-vous ou encore faire une consultation virtuelle.

Exclusion des thérapeutes du sport

Les thérapeutes du sport doivent suivre les consignes gouvernementales en vigueur concernant l'isolation en cas de fièvre¹. Autrement, le.la thérapeute du sport symptomatique ou positif.ve à la COVID-19 peut se présenter au travail en faisant preuve de vigilance et de prudence. Dans tous les cas, suivez les consignes reçues par la santé publique si elle vous contacte.

[CLIQUEZ ICI POUR CONNAITRE LES GESTES BARRIÈRES À RESPECTER](#)

Diminution de l'achalandage

Nous voulons limiter les contacts à un minimum, mais il n'y a pas de restrictions reliées à la COVID-19 quant au nombre de personnes qu'une clinique peut accepter ou les participants présents sur un terrain.

Préparation de l'espace en milieu fermé

La distanciation entre les stations est toujours recommandée, mais nul besoin de poser des barrières. Autrement, la distanciation d'un (1) mètre est la règle d'or à respecter entre les individus, et ce en tout temps, hormis pour le thérapeute et son patient en traitement.

Affiches des mesures de prévention

- Règle d'hygiène des mains [savon](#) ou [gel antiseptique](#)
- Règle d'[hygiène respiratoire](#)

1. [Gestes pour limiter la transmission des maladies respiratoires infectieuses](#), Gouvernement du Québec, 3 février 2023

PROCÉDURE POUR LES THÉRAPEUTES DU SPORT

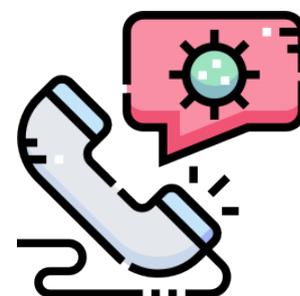
Lors de sa présence au travail, le/la thérapeute du sport doit respecter les règles suivantes :

- Port d'un masque chirurgical recommandé
 - Un masque ne peut être porté pour plus de quatre (4) heures par les cliniciens ; ne pas utiliser le même masque plus d'une seule fois
 - Choisir de l'équipement propre (lavés quotidiennement) ou neuf au début des quarts de travail
 - Le port d'une visière protectrice ou de lunettes de protection est recommandé, mais non exigé
- Si souillés par de la salive, du sang ou du mucus, changer le masque de procédure
- Se laver les mains au moins vingt (20) secondes avec un désinfectant à base d'alcool ou avec de l'eau et du savon **AVANT** et **APRÈS** chaque consultation
- S'assurer que tout instrument soit **RÉGULIÈREMENT** nettoyé avec un produit désinfectant de surface, idéalement entre chaque traitement ou intervention



PROCÉDURE POUR LA CLINIQUE

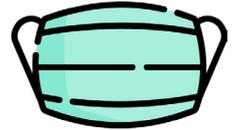
- Un triage devrait être fait au téléphone afin d'assurer la nécessité de la présence sur place du patient
 - Évaluer si le rendez-vous peut se faire par visioconférence
 - Si le rendez-vous est maintenu, évaluer la présence de facteurs de risque chez l'utilisateur ou de symptômes d'infections respiratoires ou d'autres symptômes associés à la COVID-19 avant que l'utilisateur se présente à son rendez-vous
- Restreindre le nombre de personnes présentes dans la salle d'attente
- Limiter le temps d'attente avant le traitement
- Maintenir une distance d'un (1) mètre entre les usagers et le personnel non-clinicien (*distanciation sociale*)
- S'assurer de l'application des mesures de prévention et contrôle des infections par les patients
 - Inviter le patient à se laver les mains au moins vingt (20) secondes avec un désinfectant à base d'alcool ou avec de l'eau et du savon à son arrivée et avant son départ
 - Rendre disponibles des pompes à désinfectant, notamment à la réception et dans tous les endroits qui nécessitent d'entrer en contact avec des objets (ex. signature de formulaires)
- S'assurer de l'application des mesures de prévention et contrôle des infections par les employés
 - Nettoyer régulièrement et désinfecter quotidiennement les espaces d'utilisation partagés, comme les toilettes ou la salle de repas



PORT DU MASQUE

Le port du masque est **RECOMMANDÉ** pour les thérapeutes du sport dans l'exécution de leur tâche à titre préventif lorsque la distanciation de deux (2) mètres ne peut être maintenue entre le. la thérapeute et d'autres individus.

Le port du masque est **OBLIGATOIRE** si le. la thérapeute du sport a de la toux, un mal de gorge ou de la congestion nasale, ou s'il. elle est positif à la COVID-19.



PROCÉDURES DE NETTOYAGE ET DE DÉSINFECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ÉQUIPEMENTS DE SOINS

PRINCIPES À RETENIR

- * Commencer le nettoyage dans les zones les plus propres et terminer par les zones plus souillées
- * Nettoyer la surface avec de l'eau et du savon pour éliminer les souillures **AVANT** de désinfecter avec la solution d'eau de Javel ou un autre produit désinfectant
 - ✘ Si on utilise un produit qui combine une solution nettoyante et désinfectante, on peut utiliser ce produit pour enlever les souillures et réutiliser ce même produit pour la désinfection (deux étapes avec le même produit)
 - ✘ Désinfecter avec un produit approuvé pour un usage hospitalier, reconnu efficace (virucide pour le coronavirus) et homologué (numéro d'identification d'une drogue (DIN)) par Santé Canada ([voir le site du gouvernement](#))
 - ✘ Pour une solution désinfectante à base d'eau de Javel, mélanger 10 ml d'eau de Javel à 5.25 % avec 990 ml d'eau (solution de 500ppm). La solution doit être changée toutes les 24 heures
 - ✘ S'assurer que le temps de contact avec la surface à désinfecter est respecté selon ce qui est recommandé par le fabricant.
- * Si les surfaces sont déjà propres, vous pouvez appliquer immédiatement le désinfectant.

SALLE DE TRAITEMENT

Désinfecter les surfaces touchées par l'utilisateur et/ou l'intervenant avec une lingette, un essuie-tout ou un linge de nettoyage imbibé de solution désinfectante (ex. : table d'examen, matériel d'exercice, bureau)

Désinfecter le matériel thérapeutique selon le protocole approprié comme prescrit sur le [site de l'Université de Montréal](#).

SALLE D'ATTENTE

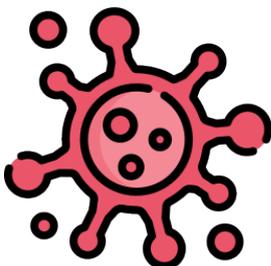
Désinfecter les surfaces fréquemment touchées (ex. : les poignées de porte, les chaises), selon l'achalandage de la clinique, **à une fréquence déterminée** (ex. : chaque heure ou chaque deux heures)

Liens directs pour :

- Électrodes
- Éponges
- Enveloppements chauds

Que faire si j'offre des traitements à domicile?

L'INSPQ a publié des [mesures pour la prestation de soins à domicile](#).



Source

L'information partagée dans ce document provient de l'Institut nationale de santé publique du Québec (INSPQ), du MSSS et de la CNESST

publié le 24 mars 2023 | version 4.01

Corporation des **thérapeutes du sport** du Québec

Icônes créés par Freepik pour FlatIcon